

Solidarité, relance... Les indépendants maintiennent la pression sur l'exécutif

Le syndicat Indépendants.co, qui représente cette catégorie de professionnels, a dressé le bilan de sa consultation visant à connaître leur perception de la sortie de crise. Si les aides d'État ont été bien accueillies, leur forte dégressivité inquiète. Une rencontre a eu lieu avec le gouvernement pour préparer les prochains mois.

Mise à jour d'un article paru le 24 juin 2021

L'heure est au bilan. Après plus d'un an de crise sanitaire, le syndicat Indépendants.co a mené une consultation à l'échelle nationale pour dresser un état des lieux de la situation psychologique et financière des travailleurs indépendants. Les enseignements de cette enquête, nommée « 3 millions d'indépendants » et à laquelle 1 178 personnes ont répondu, ont été présentés à la presse fin juin 2021. Indépendants.co les a portés à la connaissance du ministre délégué chargé des Petites et moyennes entreprises, Alain Griset, lors d'une rencontre ce mercredi 25 août. Étaient aussi représentés le Syndicat des indépendants (SDI), la Fédération nationale des autoentrepreneurs, l'Union des

autoentrepreneurs, la Fédération des très petites entreprises (FTPE) ainsi qu'Union. Une pétition en ligne a été lancée pour contester la fin du « Quoi qu'il en coûte ».

L'ensemble des voyants n'est pas passé au vert à en croire les représentants de ces professionnels, qui reconnaissent toutefois que la France « *a été parmi les pays les mieux-disants en Europe* ». Sur la base de ce constat, Indépendants.co a formulé une poignée de recommandations au gouvernement dans le but d'optimiser l'accompagnement jusqu'à l'été 2022 au moins. « *Le but de cette étude était de recueillir des éléments au sujet de la perception de la sortie de crise par les indépendants, peu importe le métier qu'ils exercent ou le lieu où ils vivent* », a précisé Hind Elidrissi, présidente d'Indépendants.co et fondatrice de la néo-assurance Wemind.

Vers une reprise de l'activité début 2022

À la mi-juin 2021, 29 % de ces travailleurs déclaraient avoir retrouvé leur activité normale. 38 % indiquaient, par ailleurs, avoir un chiffre d'affaires incertain pour les mois à venir, quand 34 % s'estimaient en grande difficulté financière. « *Ce qui émerge de l'étude*, a ainsi souligné Pauline Trequesser, fondatrice du collectif de freelances bordelais Cosme et adhérente d'Indépendants.co, *c'est que la vision des indépendants au sujet de la reprise rejoint celle des économistes.* »

Ces derniers tablent, en grande majorité, sur un retour au niveau d'avant-crise à l'été 2022. Les indépendants semblent se montrer légèrement plus optimistes : 60 % espèrent franchir ce cap début 2022, contre 23 % à l'été suivant. Seuls 17 % estiment que la rentrée de septembre 2021 permettra au pays de repartir totalement. D'autant plus que l'instauration du pass sanitaire a affecté l'activité de « 62 % d'entre eux » selon Indépendants.co, qui assure que le gouvernement est « *conscient de l'impact* » de ce dispositif. Au ministre de l'Économie, des Finances et de la Relance, Bruno Le Maire, qui se réjouit toutefois dans un entretien au journal Sud-Ouest que « *l'économie française tourne à 99 % de ses capacités* », Hind Elidrissi répond que « *la redistribution et le transfert des richesses se sont faits presque uniquement vers les grosses structures* ».

Le moral des indépendants reflète la morosité ambiante, d'après l'enquête du syndicat. 55 % ont ainsi déclaré avoir des hauts et des bas, quand 30 % disent ne pas avoir le moral et 15 % être, a contrario, en forme. L'un des points les plus tranchés concerne la nécessité, pour ces professionnels, de piocher dans leur épargne personnelle au cours de cette période compliquée : les trois quarts l'ont fait – deux tiers disent même avoir « *énormément* » ponctionné leurs économies. Un satisfecit s'établit, par ailleurs, autour des aides de l'État, puisque 60 % jugent qu'elles ont été suffisantes. Le fonds de solidarité,

« simple et connu », a été un franc succès selon Hind Elidrissi.

À lire aussi

Indeez aspire à mettre les indépendants à l'abri
financièrement

Pour ce qui est du prêt garanti par l'État (PGE), il a très peu été sollicité : 82 % des travailleurs affirment ne pas y avoir eu recours. « *Le dispositif fonctionne très bien pour les entreprises, mais manque de visibilité chez les indépendants... qui ne veulent pas, par ailleurs, s'endetter* », relève ainsi la présidente d'Indépendants.co, qui précise que parmi les 10 % à en avoir décroché un, près d'un sur deux dit ne pas être en mesure d'honorer les échéances de remboursement. Autre conséquence des difficultés traversées tout au long de l'année : le désir de reconversion se renforce, avec 17 % des indépendants qui se disent intéressés. « *Un phénomène devant être pris au sérieux* », selon Pauline Trequesser, qui estime qu'aucune assurance n'a été donnée par l'exécutif.

Le fonds de solidarité comme priorité

Indépendants.co veut porter diverses mesures d'urgence et de relance à la connaissance du gouvernement, suite à cette consultation nationale. Tandis qu'une écrasante majorité d'indépendants avance ne pas avoir retrouvé le niveau d'activité d'avant-crise, le syndicat juge que « *la prolongation du fonds de solidarité jusqu'à l'été 2022 est une priorité* ». « *C'est la mesure la plus importante, mais également la plus coûteuse* », note Hind Elidrissi, selon qui le gouvernement a fait « *un arbitrage* » lorsqu'il a décidé de suspendre le dispositif pour les deux tiers des indépendants au 1er juin 2021 - ceux n'évoluant pas dans l'hôtellerie-restauration, le tourisme ou l'événementiel.

Les représentants de ces professionnels soulignent qu'il faut « *être en cohérence avec le calendrier prévisionnel de la reprise économique* », qui ne prévoit pas de retour à la normale avant la fin du premier semestre 2022. « *Cela pourrait se faire en deux étapes : la poursuite du fonds de solidarité en l'état jusqu'à la fin 2021, puis une concertation en janvier 2022 pour réévaluer s'il faut y restreindre l'accès ou non selon des modalités précises* », propose aussi le néo-syndicat.

À lire aussi

Le fonds de solidarité pourrait marquer un virage dans la protection des indépendants

Parmi les autres revendications financières d'Indépendants.co, on note :

la possibilité de se voir verser le montant du fonds de solidarité directement sur son compte bancaire personnel plutôt que professionnel, afin de ne pas avoir à payer « 40 à 50 % » de cotisations sociales. « *Pour un montant de 1 500 euros fixé par le gouvernement, on ne perçoit actuellement que 750 à 850 euros nets*, regrette Hind Elidrissi ;

le maintien des droits sociaux. « *Le calcul de ces derniers se base sur la rémunération de l'année précédente. Les indemnités journalières diminuent donc, puisque les indépendants ont moins travaillé que d'habitude.* » D'après le néo-syndicat, l'exécutif a envoyé « *des signaux positifs* » sur ce dernier point et pourrait annoncer des mesures en ce sens lors de la présentation du plan indépendants, attendue pour les prochaines semaines.

Sur le volet de la relance, une fois passées les mesures d'urgence, Indépendants.co appelle à « *renforcer l'accès au PGE pour ceux à qui le fonds de solidarité ne suffira pas* ». Pour investir via l'achat de matériel, par exemple.

Le report des échéances de remboursement à 2023, face au « *mur de la dette* », et la création d'un fonds de relance qui pourrait accorder des « *subventions de 3 000 à 5 000 euros* » pour ceux qui ne peuvent emprunter.

En matière de reconversion, Indépendants.co souhaite rapprocher les droits des indépendants de ceux des salariés. « *Il faut entre 1 et 5 ans pour se former* », assure en outre Hind Elidrissi, qui plaide pour « *le doublement des droits à la formation* » et « *une allocation de reconversion de 1 500 euros par mois pendant 24 mois* ». Ce qui serait assimilable aux indemnités Pôle Emploi perçues par les salariés. « *On entend encore régulièrement des indépendants dire qu'ils souhaitent se reconvertir, mais qu'ils ne peuvent pas le faire parce que, s'ils arrêtent de prendre des missions, ils n'ont plus de revenus pour payer leurs charges personnelles* », rapporte la présidente du syndicat, qui assure avoir été « *en contact et transmis des éléments* » au cabinet d'Alain Griset, le ministre délégué chargé des Petites et moyennes

entreprises.

Indépendants.co estime avoir été « *écouté* » sur tous ces sujets, à l'exception du fonds de solidarité. Reste à savoir si le gouvernement reprendra une partie de ses propositions à son propre compte, dans le plan qu'il a prévu de présenter.

Article écrit par ARTHUR LE DENN